

PEUT-ON INCRIMINER D'AUTRES NÉGATIONNISMES QUE CELUI DE LA SHOAH ?

JEUDI 18 MAI 2017
CENTRE UNIVERSITAIRE DE TROYES

(SALLE CARRELÉE) HÔTEL DIEU LE COMTE
PLACE DU PRÉAU

Entrée libre :
Inscription souhaitée : stephanie.ouhibi@univ-reims.fr

Colloque organisé par Th. Hochmann et P. Kasparian



CEJESCO



Fondation
pour la
Mémoire
de la
Shoah

JEUDI 18 MAI 2017

9h00 :

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

Anne JUSSIAUME,

Vice-présidente de l'URCA

Agathe BAROIN,

Vice-doyen de la faculté de droit

Propos introductifs

Patrick KASPARIAN

URCA, directeur adjoint du CEJESCO, avocat

9h30 :

**LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME :
L'arrêt Perinçek et ses suites**

Sous la présidence de Françoise TULKENS

ancienne vice-présidente de la Cour européenne
des droits de l'homme

Avec Sévane GARIBIAN

Universités de Genève et de Neuchâtel

Laurent PECH

Middlesex University London, ancien conseil de D. Perinçek

Vicent BERGER

avocat, ancien jurisconsulte de la CEDH

Jean-Pierre MARGUÉNAUD

Université de Limoges





14h00

LA FRANCE :

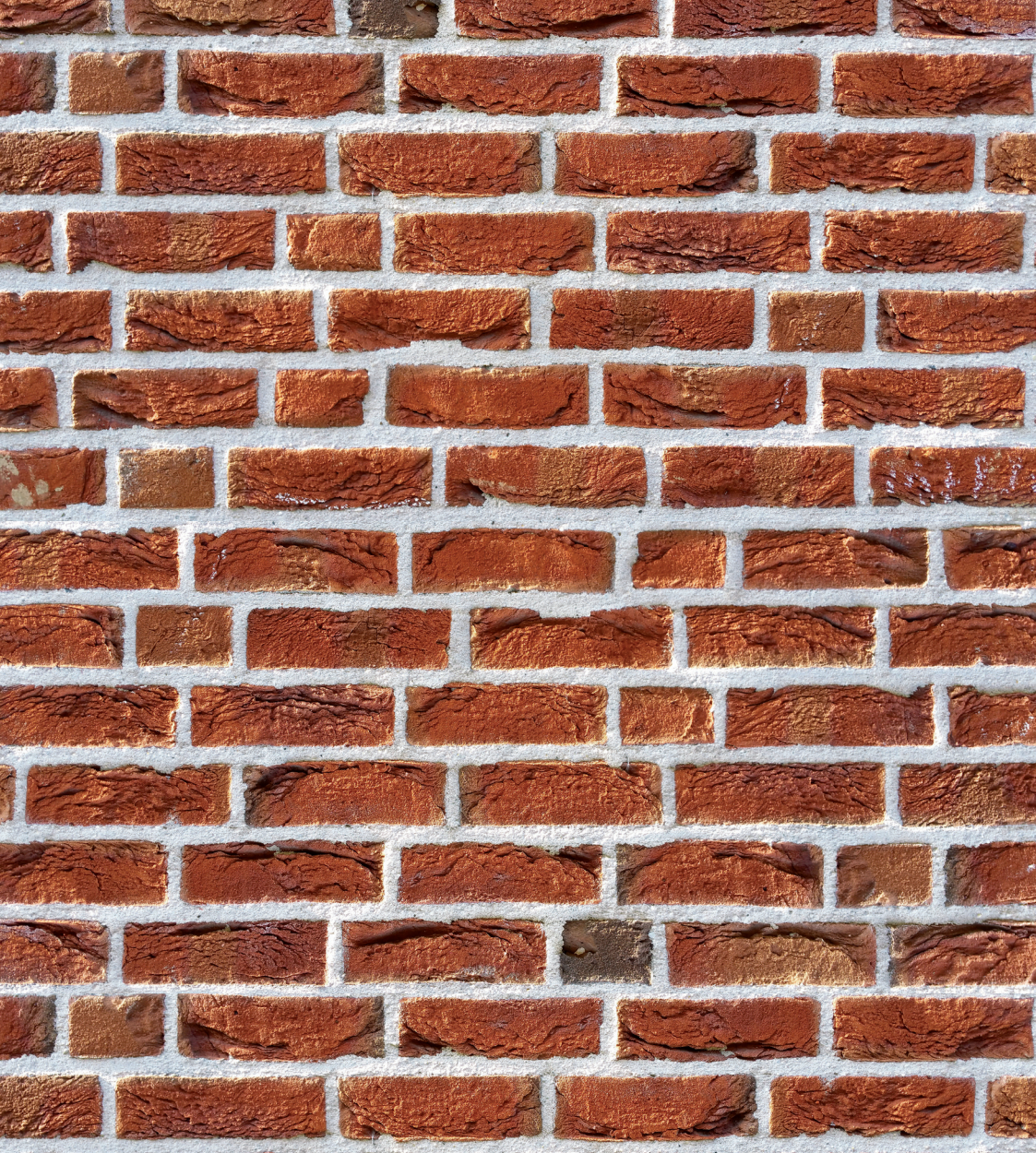
**La jurisprudence du Conseil constitutionnel
et le nouveau délit de négationnisme**

Sous la présidence d'Alexandre COUYOUMDJIAN
Avocat au barreau de Paris, ancien président de l'AJA

Avec Nathalie DROIN
Université de Bourgogne

Pierre ÉGÉA
Université de Toulouse

Thomas HOCHMANN
URCA, directeur adjoint du CRDT



PEUT-ON INCRIMINER D'AUTRES NÉGATIONNISMES QUE CELUI DE LA SHOAH ?

Centre universitaire de Troyes (salle carrelée)

Hôtel Dieu le Comte - Place du Préau